



Coups sur un adolescent de 16 ans

Par **Madoue**, le **04/12/2017** à **22:39**

Bonjour,
Un homme ivre de 35 ans a donné des coups de poing à mon ami de 16 ans, sans raison. Mon ami a peur de porter plainte. Que risque cet homme ?
J'ai appris, en plus, qu'il est éducateur sportif en boxe et donne des cours dans une association.
Merci.

Par **Visiteur**, le **05/12/2017** à **07:04**

Bjr,
De mon point de vue, ce n'est pas ce que risque l'auteur des faits qui importe, mais le besoin...ou pas... de faire justice.
Il risque selon le cas.. jusqu'à
750€ d'amende ou plus
Les violences ont entraîné une longue incapacité ?
Grosse amende et prison avec sursis ou sans

Par **Madoue**, le **05/12/2017** à **11:46**

Bonjour,
Il y avait plusieurs témoins. Est ce que les témoins peuvent porter plainte ?
Il vient d'avoir son diplôme de jeps. Peut on le laisser exercer (il est agressif) ?
Merci

Par **chaber**, le **05/12/2017** à **11:59**

bonjour
les témoins sont là pour témoigner. Seule la victime peut déposer plainte en mentionnant les témoins